

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 23 (1935)

**Heft:** 458

**Artikel:** Les suffragistes et la révision de la Constitution

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262018>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

matière de nationalité, signée à la Conférence panaméricaine de Montevideo en 1933; mais cette demande étant parvenue le jour précédent la clôture de l'Assemblée, il fut convenu de remettre l'affaire à l'Assemblée de 1935. C'est ainsi que la question revient maintenant à Genève.

De plus, et comme nous l'avons déjà dit ici, quatre Etats sud-américains ayant signé, lors de cette même Conférence de Montevideo, une Convention établissant l'égalité des droits entre hommes et femmes sur le territoire des Etats contractants, quelques délégations ont cru faire merveille en demandant également à la S.D.N. de s'occuper de cette question, lors de sa réunion de 1935. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer les graves inconvénients de réalisation pratique de ce mode de faire, et l'opposition qu'il rencontre auprès des féministes qui connaissent les possibilités de Genève, — ceci d'autant plus qu'une publication officielle des actes de la Conférence de Montevideo révèle maintenant que cette Conférence s'est prononcée contre la méthode de reconnaître l'égalité des droits au moyen d'une Convention internationale, et que c'est en marge de cette Conférence qu'a été signée (mais pas encore ratifiée), ce qui lui enlève toute valeur d'application) cette fameuse Convention ! Mais puisque la question est à l'ordre du jour de Genève, il faut, avec Convention ou sans Convention, tirer le meilleur parti possible de ces circonstances, et c'est à quoi vont s'employer les grandes organisations féminines internationales. Ceci joint aux questions habituelles qui reviennent chaque année à l'ordre du jour, telles que la protection de l'enfance, la traite des femmes, la situation des femmes dans les pays sous mandat, la lutte contre l'esclavage, etc., on voit que la « saison féministe de Genève » de 1935 a du pain sur la planche !

#### Les femmes déléguées à l'Assemblée

Il est encore trop tôt, au moment où ces lignes sont écrites, pour disposer de beaucoup de renseignements à ce sujet. Nous savons seulement que, comme d'habitude, la Grande-Bretagne a désigné pour faire partie de sa délégation une femme membre du Parlement, et que l'Australie a profité de la présence en Europe de Mrs. Richthbih, présidente de la Ligue des Femmes électriques, et membre du Comité de l'Alliance Internationale, pour la charger de représenter à Genève les femmes citoyennes du cinquième continent. Toutes nos félicitations.

#### IN MEMORIAM

##### Mme Julia Fulpius-Gavard

C'est avec une tristesse émouue que nous nous concentrons pour un dernier hommage à celle qui fut si pleine de vie rayonnante, qu'on ne peut se figurer qu'elle ne reviendra plus parmi nous, alerte, enthousiaste, domptant de sa belle foi dans le bien les hésitations ou les sceptismes, toujours à l'avant-garde quand il s'agissait d'aider, de consoler... Mme Fulpius-Gavard frappa de prime abord par deux qualités: son ardeur au service du prochain, comme de toute idée qu'elle estimait juste, et l'imagination grâce à quoi elle savait donner une forme sensible à ses aspira-

## Revision de la Constitution Fédérale

# FEMMES SUISSES

L'avenir de notre pays est en jeu

# Et Nous ne Votons pas!

Association suisse pour le Suffrage féminin

Mme Fulpius contribuèrent au vif succès des revues d'Escalade, succès qui avait pour elle un autre attrait: celui d'alimenter la caisse des chômeuses.

A ces chômeuses, aux œuvres de l'Union des Femmes, elle y a pensé jusqu'à la fin, dans cette cruelle maladie qui l'a emportée, puisqu'elle exprima le désir qu'au lieu de fleurs, on offrit à sa mémoire ce qui lui était bien plus précieux: un don en leur faveur.

M.-L. P.

#### Une élection de femmes juges à Genève

Comme un événement ne vient jamais seul, la journée du 8 septembre, consacrée dans toute la Suisse à la votation populaire sur la révision totale de la Constitution fédérale, verra aussi à Genève un événement nouveau dans les annales de notre féminisme romand: l'élection par le Peuple Souverain de deux femmes juges à la Chambre pénale de l'Enfance.

Nos lectrices n'ont pas oublié comment notre Parlement cantonal, en réorganisant notre Tribunal pour enfants (à la création duquel, il y a plus de vingt ans, nos Sociétés féminines s'étaient déjà directement intéressées), avait décidé que certains postes de ce Tribunal pourraient être accessibles aux Femmes, et cela sans réaliser que, constitutionnellement, ce bon mouvement n'avait aucune valeur, la Constitution cantonale exigeant que les magistrats de l'ordre judiciaire soient en possession de leurs droits judiciaux ! Le plus simple aurait peut-être été alors de nous reconnaître ces droits; mais le Grand Conseil en jugea autrement, rédigea une loi constitutionnelle qui fut, comme faire se devait, soumise aux électeurs, et le 24 février dernier, ceux-ci décidèrent, à une écrasante majorité, que l'un des postes de juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance (la Chambre est composée d'un juge juriste, et de deux assesseurs, obligatoirement l'un médecin, l'autre pédagogue) pourrait être accessible à une femme.

Nos Sociétés féminines, enchantées de ce petit progrès, se hâtèrent alors de s'entendre pour présenter une candidate au choix du Parlement, qui se croyait compétent pour procéder à cette nomination. Mais de nouveau sa décision se heurta à une disposition constitutionnelle: le Grand Conseil ne peut élire que trois juges au maximum, et quand ce chiffre est dépassé, c'est de nouveau au Peuple Souverain qu'il faut recourir. Or, la Chambre pénale de l'Enfance comprenant d'après la nouvelle loi sept juges (les trois magistrats mentionnés plus haut, plus quatre suppléants), il était évident que c'était au corps électoral à se prononcer, et la date choisie fut celle de la prochaine votation populaire à l'horizon, soit le 8 septembre.

Voilà comment nous nous trouvons, féministe genevoises, devant cette situation bizarre de devoir tenter, nous qui ne sommes pas électrices, de faire élire, à un poste admirablement fait pour elles, des femmes par des hommes ! La tâche n'est pas facile, mais nous saurons lui faire face. Cinq Sociétés féminines de notre ville (Union des Femmes, Association pour le Suffrage, Femmes universitaires)

#### Notre Cours de Vacances à Bulle

Le Cours de vacances suffragiste, qui eut lieu du 15 au 21 juillet dernier, est le dix-septième de la série des cours organisés par notre Association. Il tint ses assises à Bulle et groupa une vingtaine de participantes. Je n'ai pas besoin de rappeler ici le but visé par ses organisatrices: toute lectrice du *Mouvement* le connaît. Je préciserai seulement qu'il fut très réussi, et que, foi de participante, l'agréable communauté, que réalisa pour une semaine le regroupement de ces femmes venues de tous les points de la Suisse, ne se désagrégera pas sans quelques regrets.

Chacune de nous remporta de Bulle exactement ce qu'elle était venue y chercher: un enrichissement intellectuel, des impressions délicieuses de sympathie, de camaraderie à travers les langues et les frontières cantonales, des visions de planitaires paysages gruyériens, de clair de lune romantique sur un château féodal, puis la mémoire, plusieurs fois rafraîchie, d'une saveur « couleur locale »: crème et fraises des bois, crème et framboises des haies !

Il y eut de tout! De quoi satisfaire les plus gourmandes comme les plus électriques. Et c'est tant pis pour les *Welches*, qui n'ont pas su profiter du fait que le cours de vacances était si près d'elles, cette année. Elles auront perdu le bénéfice spirituel de magnifiques conférences, l'enchantement du lac de Montsalvens, la vue de Phébé caressant les tours de Gruyères, les fraises, les framboises, la crème, et tout ce que je ne dis pas, tant par pitié pour les absentes qui

s'en mordraient les doigts d'envie, que par crainte d'abuser de l'hospitalité de ce journal !

Parmi les oratrices inscrites au programme du Cours, la première qui se fit entendre, Mme Germain, présidente du groupe de Chambéry de l'Union française pour le suffrage des femmes, développa, avec beaucoup de charme dans l'ancétole et de précision dans l'enchaînement des faits, l'histoire du féminisme en France. Elle fut très applaudie, et l'on sentit vibrer dans l'auditoire, quand elle prononça sa péroration, une émotion qui pourrait être qualifiée de... solidarité dans le malheur, celle qui devait le mieux nous mettre à l'unisson avec cette Française réclamant si éloquemment ses droits politiques.

Puis ce fut le tour d'une conférence d'un genre très différent, Mme le Dr. Elisabeth Rotten, de Gessenay, qui exprima dans un allemand très pur, très châtié, très littéraire, toute sa foi en un mouvement éducatif moderne, dont elle s'était fait l'apôtre. La conférence de Mme Rotten s'intitulait: *L'éducation démocratique: un pilier de l'éducation sociale et internationale*. Elle fut magistrale et nous fit partager la conviction qu'un plan d'éducation de l'enfance et de l'adolescence, basé avant tout sur le développement des sentiments de fraternité et de solidarité, sur la lutte contre l'égoïsme individuel, pourrait unir les jeunes générations par-dessus les barrières des intérêts nationaux divergents et faire régner sur le monde la paix si ardemment désirée.

Vient ensuite à la tribune Mme Grütter (Berne), qui était si impatiemment attendue de nous toutes. Mme Grütter, qui possède le don merveilleux de rendre vivant tout ce qu'elle évoque, brossa du Congrès d'Istanbul, et du voyage qu'elle fit



Le Cours de Vacances de Bulle  
(avec l'adjonction d'un futur suffragiste neuchâtelois)

*Au premier rang, de gauche à droite, les organisatrices: Mmes Braendly (Zürich), Vischer-Alloth (Bâle) Leuch (Lausanne), Mme Dutoit (Lausanne), Mme Grütter (Berne). Au troisième rang, aux deuxième et troisième places en partant de gauche: Miles M. Kammerer (Montreux) et, vue de profil, Denise Paccolat (Martigny), auteure de l'article que nous publions.*

en Turquie, un tableau où l'humour qu'on lui connaît avait sa touche originale. L'exposé très clair, très détaillé, de ce sujet: *Le développement des Foyers populaires en Suisse*, par Sœur Anni Pfliiger (Zürich), vint encore varier l'atmosphère de la salle, le lendemain matin. Ce

problème de l'instruction et de l'éducation populaires des adultes ne peut pas ne pas intéresser une féministe. Sœur Anni Pfliiger sut lui donner son maximum de passion et d'importance, et nous avons conclu, en l'entendant, que le champ de travail, où la femme-citoyenne aura sa part